



**TRAVAUX DE REMPLACEMENT
D'UN MONTE-CHARGE**

**Lycée Jacques Amyot
6 bis Rue Edmond Michelet – 77 000 Melun**

CCTP TRAVAUX

**DOSSIER PRO / DCE
04/02/24**

SOMMAIRE DU LOT

0 GÉNÉRALITÉS

1 DEPOSE COMPLETE DU MONTE-CHARGE EXISTANT

2 MONTE-CHARGE

3 FINITIONS SECOND-OEUVRE

0 GÉNÉRALITÉS

Présentation de l'opération

Le projet, objet de la description qui suit, concerne les travaux de remplacement d'un monte-charge du lycée Jacques Amyot à Melun (77).

Nomenclature des lots

Lot unique

Enumération des pièces du dossier PRO/DCE

Le dossier PRO/DCE comprend les pièces écrites suivantes :

- CCTP travaux
- C.D.P.G.F.

Le dossier PRO/DCE comprend les pièces graphiques suivantes :

- N°1 – Plans et coupe – état existant / état projeté – échelle : 1/50ème

Règles de construction

L'Entrepreneur devra se soumettre à tous les textes législatifs et réglementaires en vigueur :

- le code de la construction et de l'habitation
- le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP
- le règlement d'accessibilité aux handicapés dans les ERP
- le code du travail,
- le règlement sanitaire départemental,
- les Normes et DTU en vigueur.

Obligations particulières non limitatives

- L'entrepreneur doit impérativement se rendre sur site avant chiffrage des travaux et pendant la période de préparation du chantier pour faire tous les sondages, toutes prises de côtes et toutes vérifications nécessaires pour avoir une parfaite connaissance des lieux et des travaux à réaliser
- L'Entrepreneur devra réaliser ces travaux conformément à l'ensemble des pièces constituant le dossier PRO/DCE.
- L'Entrepreneur devra prévoir toute prestation, matériels et accessoires qui soient nécessaires pour une parfaite finition de ces ouvrages.
- Tous les ouvrages réalisés devront respecter les garanties réglementaires (biennales, décennales)
- Tous les matériaux mis en œuvre devront respecter les certifications appropriées à leurs natures.
- L'Entrepreneur est considéré expert en sa spécialité et à la charge de faire établir par un bureau d'études qualifié toutes les études techniques nécessaires au calcul et à la réalisation de ses travaux.
- Il est important de noter que les cotes, quantités, sections et puissances précisées sur le présent CCTP ou sur les pièces graphiques du dossier PRO/DCE ne sont données qu'à titre indicatif minimal.
- Il est important de noter que les pièces graphiques du dossier PRO/DCE ne sont que des schémas de principe pour que les entreprises puissent d'établir leurs études d'exécution.

Les pièces graphiques du dossier PRO/DCE ne sont pas des pièces EXE.

Hygiène et sécurité du chantier

- L'Entrepreneur devra se soumettre à tous les textes réglementaires de sécurité et d'hygiène en vigueur.

Echafaudages et moyens de levage

L'Entrepreneur aura à sa charge les échafaudages et moyens de levage nécessaires pour réaliser ses travaux.

Nettoyage et évacuation des gravois – bennes

- L'Entrepreneur doit nettoyer quotidiennement les locaux et aires d'évolutions lui incombant, pendant et après l'exécution de ses travaux.
- L'entrepreneur aura à sa charge la gestion des bennes (chargement - enlèvement - financement) nécessaires pour réaliser ses travaux
- En cas de défaillance, le Maître d'Œuvre se réserve le droit de demander à une entreprise externe à l'opération le nettoyage du chantier.
- Les frais de nettoyage seront imputés sur le marché de l'entreprise défaillante.

Installations de chantier – base vie

Le Maître d'Ouvrage mettra à la disposition de l'entreprise des sanitaires et un local à usage de vestiaire et réfectoire.

L'entreprise devra le balisage de sa zone d'intervention.

Réglementation

L'Entrepreneur devra respecter la réglementation en vigueur et en particulier :

- Les normes :
 - EN 81-20 qui définit les règles de fabrication des ascenseurs
 - EN 81-50 qui établit un cadre pour la vérification et les tests des composants
 - NF P82-002 de juin 1978, contrats d'entretien pour ascenseurs et monte-charge
 - NF P 82-201 : Ascenseur et monte-charge électriques ou commandés électriquement Règles générales de constructions et d'installation concernant la sécurité.
 - NF P 82-202 de mars 1986, suspente pour ascenseurs et monte-charge
 - NF P 82-204 d'août 1957, règles concernant le calcul des charpentes métalliques portant soit sur le treuil, soit sur les poulies de renvoi
 - NF P 82-205 de mars 1986, fils tréfilés en acier pour câbles d'ascenseurs
 - NF P 82-206 de mars 1986, câbles en acier pour ascenseurs
 - NF P 82-207, dispositif d'appel prioritaire pour les sapeurs pompiers
 - NF P 82-208 : Installation d'ascenseurs - Classes I, II et III.
 - NF EN 81-1 de novembre 1998, règles de sécurité pour la construction et l'installation d'ascenseurs électriques
 - NF P 82-211 d'août 1987, règles de sécurité pour la construction des ascenseurs dans les bâtiments existants
 - NF P 82-212 : Ascenseurs et monte-charge - Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs électriques - Dispositions applicables dans le cas de transformations importantes
 - NF P 82-222 : Ascenseurs et monte-charge - Appareils élévateurs verticaux pour personnes à mobilité réduite - Règles de sécurité pour la construction et l'installation
 - NF P 82-240 : Ascenseurs et monte-charge - Interprétations définies par la norme NF P 82-201
 - NF P 82-241 : Ascenseurs et monte-charge - Interprétations des règles définies respectivement par les normes EN 81 et NF EN 81 (partie 1 et 2).

- NF P 82-242 : Ascenseurs et monte-charge - Interprétations des règles définies par les documents normatifs spécifiquement français.
- NF P 82-251 : Ascenseurs et monte-charge - Guides de cabine et contrepoids
- NF EN 81-1 : Ascenseurs et monte-charge - Règles de sécurité pour la construction et l'installation - Partie 1 : Ascenseurs électriques (indice de référence: NF P 82-210).
- NF P 82-251 de juillet 1983, guides de cabine et de contrepoids
- NF P 82-311 : Ascenseurs et monte-charge - Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs et hydrauliques dans les bâtiments existants
- NF P 82-312 : Ascenseurs et monte-charge - Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs et hydrauliques - Dispositions applicables dans le cas de transformations importantes.
- NF ISO 4190-5 d'août 1988, dispositifs de commande et accessoires complémentaires pour ascenseurs et monte-charges
- Normes C 15-100 de l'UTE, exécution et entretien des installations électriques de première catégorie
- Les arrêtés du 14/06/1969 et 22/12/1975 relatifs à l'isolation acoustique
- Loi 2003-590 du 02 juillet 2003
- Prescriptions de mise en œuvre du fabricant pour les matériaux et procédés titulaires d'un Avis Technique du C.S.T.B.
- Normes de l'A.F.N.O.R. homologuées par décret ministériel à la date de la signature du marché.
- Directive 2006/42/CE et marquage CE

L'Entrepreneur du présent lot doit :

- La fourniture d'échantillons et plaquettes de matériaux
 - Les plans et détails d'exécution permettant la réalisation des ouvrages.
 - La fourniture et l'installation de tous systèmes de fixations (pattes à scellement, chevilles, etc...)
 - Tous les accessoires de pose et calfeutrement à la demande
 - Toute la serrurerie nécessaire à l'exécution et à la bonne finition des ouvrages
 - Des finitions soignées autour des portes palières
 - La protection de ses ouvrages durant l'exécution des travaux, jusqu'à la réception du chantier
-

1 DEPOSE COMPLETE DU MONTE-CHARGE EXISTANT

L'Entrepreneur du présent lot doit la dépose complète du monte-charge existant y compris (liste non exhaustive) :

- cabine
 - portes palières
 - ensemble des rails, ressorts et tout l'équipement de l'intérieur de la gaine
 - l'ensemble de la motorisation y compris tout accessoire
 - armoire de commande
-

2 MONTE-CHARGE

Gaine :

Existante en parpaing creux + chainages en béton armé, 135cm environ de largeur x 120cm environ de profondeur, voir cotes hauteurs sur coupe AA de la planche N°1

Cuvette :

Existante en béton armé, profondeur : environ - 17cm

Baies palières :

Dimensions : 130cm environ de largeur x 200cm environ de hauteur,

- finition grès cérame au sol et faïence murale au R+1
- finition grès cérame au sol et parpaing brut au RDC

Local machinerie :

Existant au R-1, voir planche N°1

Gaine de ventilation :

Sans objet (inexistante)

Crochets de manutention :

Existants sur le plancher haut en poutrelles et hourdis de la gaine

Alimentation électrique :

Existante y compris protection sur le tableau électrique existant

Niveaux :

2 niveaux, voir hauteur à monter sur coupe AA de la planche N°1

Type d'appareil :

Intérieur, hydraulique, à action indirecte, avec guidage à simple colonne par structure guide, suspension par 2 chaînes ou câbles, centrale hydraulique + armoire de manœuvre externes, vitesse 0,2 m/s, tension d'alimentation compatible avec l'alimentation existante (230 V mono 50 Hz ou 400 V 3 ~ /N 50 Hz, à vérifier par l'Entrepreneur lors de son chiffrage).

L'appareil sera équipé d'une cabine en panneaux en acier, épaisseur 15/10^{ème} y compris plafond, finition peinture d'usine standard et lumière intérieure LED.

L'appareil sera destiné exclusivement au transport vertical de marchandises.

La structure guide en particulier et l'ensemble des pièces à fixer sur les parois latérales de la gaine devront être compatibles avec les caractéristiques de celle-ci (en parpaing creux + chainages en béton armé).

L'Entrepreneur du présent lot doit toute prestation et tout accessoire nécessaire pour fixer la structure guide et autres éléments de l'appareil sur les parois latérales de la gaine y compris si nécessaire, des empochements en béton armé (ouverture de réservations sur les parpaings creux et remplissages au mortier béton)

Capacité de charge :

200 – 750 kg

Ouverture et portes palières :

Porte palière battante 1 vantail, ouverture et fermeture manuelle, vantail plein sans oculus, pare-flamme avec classification E-120 selon la norme NF EN 81-58, finition peinture d'usine Epoxy grise RAL 7035

Boîtes à boutons :

Boîtes à boutons d'appel et d'envoi à implanter,
Boutons paliers ronds micro-course, boutons à impulsion avec anneau lumineux, clé d'habilitation pour restreindre l'utilisation, voyants d'utilisation (rouge-vert) : vert pour appareil disponible à l'étage, et rouge pour appareil indisponible

3 FINITIONS SECOND-OEUVRE

Suite à la dépose des portes palières existantes et suite à la pose des nouvelles portes, l'Entrepreneur du présent lot doit, au niveau des baies palières, sur les grès cérame au sol et sur les faïences murales, toutes les reprises nécessaires pour une parfaite finition de l'ensemble (pose d'un seuil en inox, remise en place de carreaux, remplacement de carreaux, reprise de joints, pose de couvre-joints en tôle inox ...)
